



DECISION N°2024-477

Décision de clôture de la régie de recettes et d'avances n°111 Délégation de la Ville de Perpignan à Barcelone.

Direction Optimisation de la Ressource, Subventions

Le Maire,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 22,

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (décret n°97-1259 du 29 décembre 1997) relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'instruction interministérielle du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire et aux procédures de subdélégations, pour les matières énumérées à l'article L2122-22 al 7 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant le maire à créer des régies communales,

Vu la décision du 24 novembre 2003 instituant la régie n°111 et les décisions modificatives du 12 janvier 2006 et du 10 janvier 2011,

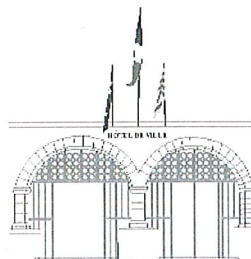
Considérant la cessation d'activités de la régie,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 avril 2024.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La régie de recettes et d'avances n°111 DÉLÉGATION DE LA VILLE DE PERPIGNAN À BARCELONE » créée par décision du 24 novembre 2003 est clôturée à compter de la date de signature de la présente décision et de l'accomplissement des procédures liées.



ARTICLE 2 :

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant cessent leurs fonctions à la date de signature de la présente décision.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire de la Ville de Perpignan et le Comptable public assignataire de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Perpignan, le 24 AVR. 2024

ID Télétransmission : 066-216601369-20240424-190083-AU-1-1

Accusé reçu le : 24 AVR. 2024

Affiché le : 24 AVR. 2024

M. Louis ALIOT, Le Maire

